

Créteil, le 24 novembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : gens du voyage obstruant l'intégralité du trottoir et de la piste cyclable : D102 Valenton

Madame,

Depuis fin octobre 2011, des gens du voyages stationnent et obstruent 100% de la piste cyclable et du trottoir de la Départementale 102 à Valenton (rue Vasco de Gama), à proximité immédiate de Créteil et de la N406. Cela ***oblige les cyclistes et les piétons à descendre sur la chaussée, au mépris de leur sécurité la plus élémentaire, sur une centaine de mètres (!) chaussée où un trafic ininterrompu de Poids Lourds et de voitures dépassent allègrement les 50 km/h autorisés.***

Ce stationnement n'est pas seulement illégal, il est particulièrement amoral et très irrespectueux des familles qui essaient de se déplacer quotidiennement à vélo, et des piétons.

En effet, pour rappel le nouveau couloir de bus du TCSP 393 est interdit aux vélo, et il y a stricte impossibilité pour les vélos et les piétons de passer entre les Gens du voyage et le grillage : il nous reste la chaussée. De l'autre côté, c'est la N406, voie rapide : on ne passe pas non plus.

Le Conseil Général du Val de Marne (CG94) se dit engagé dans une politique vélo volontariste.



Face à l'absence de réponse du CG94 à des mails de cyclistes quotidiens depuis mi-novembre, notre association dénonce avec la plus grande vigueur ce manque élémentaire de prise en compte des usagers réputés vulnérables.

Que dire de cette piste cyclable qui à peine inaugurée (en grande pompe en septembre 2011 avec le couloir de bus) devient une aire de stationnement de gens du voyages.

Nous demandons avec la plus grande solennité au CG94 de faire cesser cette insécurité et ce profond mépris des administrés et usagers cyclistes quotidiens, et de trouver, sans délai, un endroit alternatif à offrir aux gens du

voyages, qui ne soit pas une voie de circulation, de façon à ne gêner aucun véhicule. Une piste cyclable est à l'instar d'une chaussée non pas un parking, mais bien une voie de circulation, elle doit être respectée comme telle.

Notre association ne s'interdit aucun recours si ce scandaleux état de fait venait à durer.

Copies avec Accusé de Réception :

CG94

Maire de Valenton

RATP

Conseil Régional Ile-de-France.